

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NEUVILLE LES DECIZE EN DATE DU 3 MARS 2023

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUVILLE LES DECIZE, légalement convoqués se sont réunis séance ordinaire à la salle communale sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Étaient Présent(e)s : Mesdames POIRIER Catherine, CHATON Ingrid, DEZAVELLE Sonia et Messieurs PARISOT Jean-Charles, MORIN Daniel, FARIA Michel, DUBOIS Didier, MAYET Michel.

Membre absent excusé ayant donné mandat de vote : Monsieur DACHER Thibaut qui a donné pouvoir à Mme POIRIER Catherine.

Membres absents n'ayant pas donné mandat de vote : Madame WALTHER Isabelle et Monsieur PANNETIER Christophe

Le conseil municipal désigne Monsieur PARISOT Jean-Charles pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- Vote du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote Affectation du résultat
- Attributions de compensation Communauté de Communes
- Travaux église
- Questions et informations diverses

I – VOTE COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNE - délibération n°03-03/01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisé par le Comptable des Finances Publiques et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2022 et déclare que ce compte dressé par le Comptable des Finances Publiques, visé et conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

II – VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE - délibération n°03-03/02

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame POIRIER Catherine (le maire étant sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Daniel MORIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | - | 61 822.14 | - | 3 600.24 | - | 65 422.38 |
| Opérations de l'exercice | 154 253.04 | 145 927.71 | 20 880.91 | 7 270.91 | 175 133.95 | 153 198.62 |
| TOTAUX | 154 253.04 | 207 749.85 | 20 880.91 | 10 871.15 | 175 133.95 | 218 621.00 |
| Résultats de clôture | - | 53 496.81 | 10 009.76 | - | - | 43 487.05 |
| Restes à réaliser | | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 154 253.04 | 207 749.85 | 20 880.91 | 10 871.15 | 175 133.95 | 218 621.00 |
| RESULTATS DEFINITIFS | - | 53 496.81 | 10 009.76 | - | - | 43 487.05 |

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au support nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur MAYET Michel demande quelques explications sur le tableau et Madame DEZAVELLE Sonia souhaite comprendre l'intitulé de certains chapitres indiqués dans le compte administratif détaillé fourni en amont de la réunion. Madame Joachim Mélanie, secrétaire de mairie, avec accord de Mme POIRIER donne les réponses aux informations demandées.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire fait son retour dans la salle afin de participer aux délibérations suivantes.

III – VOTE AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE - délibération n°03-03/03

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 600.24 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 61 822.14 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (- 001) de la section d'investissement de : - 13 610.00 €

Un solde d'exécution (- 002) de la section de fonctionnement de : - 8 325.33 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 10 009.76 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 10 009.76 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 43 487.05 €

Monsieur le Maire précise que les deux derniers montants apparaîtront en report au budget primitif 2023.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

IV – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION CCNB - délibération n°03-03/04

La commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais s'est réunie le 13 septembre 2022 afin d'examiner les charges transférées suite à la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » depuis le 1er janvier 2022.

Suite au rapport de la CLECT, Monsieur le Maire fait état comme suit des attributions de compensation définitives pour la commune de Neuville lès Decize :

| Commune | Attributions de compensation | | | | |
|---------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Recettes FPU | Charges transférées voirie | Charges transférées EPE | A reverser aux communes | A reverser par communes |
| Neuville lès Decize | 12 449 € | 4 913 € | 2 324 € | 5 212 € | |

Monsieur MAYET Michel demande des explications sur ce que signifient ces attributions de compensation ; s'en suit alors un échange avec Monsieur le Maire sur des précisions concernant les travaux de voiries communautaires mais aussi communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants des attributions de compensation définitives tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

V – TRAVAUX EGLISE ST PIERRE AUX LIENS

Monsieur le Maire rappelle le refus du permis de construire au motif d'une demande d'actualisation de l'étude de diagnostic et description détaillée des procédés de consolidation.

Il rappelle qu'une rencontre avec la DRAC et l'UDAP a débouché sur la demande d'établir une étude structurelle complète.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Larvaron s'est mis en contact avec Monsieur Merlin pour établir une proposition de diagnostic, et que ces derniers sont venus sur place il y a 3 semaines.

Monsieur le Maire annonce que monsieur Thibaut DACHER ne cesse de relancer Monsieur Larvaron afin qu'il nous transmette sa nouvelle proposition d'étude.

Il dit également que Monsieur DACHER, conseillé par un autre élu du territoire, s'est rapproché de la société GEOTEC un autre bureau d'études qui a transmis sa proposition tarifaire par mail (9 950.00 € HT).

Monsieur le Maire annonce que lorsque les deux propositions seront en mairie, il s'agira de faire un choix entre les deux.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT

Monsieur MORIN annonce que le recensement de la population est terminé avec un très bon travail de Monsieur JACQUEY, les résultats définitifs arriveront d'ici la fin de l'année.

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur MORIN dit que les agents communaux font actuellement de petits travaux de réfection à l'étage. Monsieur MAYET s'interroge concernant la nouvelle réglementation des diagnostics immobiliers et dit qu'il serait préférable de commencer par cette étape car cela risque d'être compliqué de proposer le logement à la location.

Monsieur DUBOIS dit que des fenêtres seront à changer. Il est également proposé de voir pour de l'isolation par l'extérieur.

ATELIER TECHNIQUE

Monsieur le Maire dit que les travaux d'amélioration de l'atelier sont terminés : dalle en béton, travaux sur charpente, et rebouchage fissures.

PROCHAINE REUNION

Le conseil municipal se réunira le 31 mars prochain.

ASSOCIATION

Monsieur Michel MAYET annonce la création de son association « autour du livre » et donne des précisions sur son organisation qui est pour le moment en attente de précisions. La bibliothèque devrait être accessible les mercredis après-midi et peut être le samedi également. Des ateliers numériques, des moments jeux de société seront également proposés.

CHEMINS

Monsieur Michel MAYET demande la situation des dossiers concernant le chemin de l'Etoile et le chemin de la croisée des Lices. Monsieur le Maire dit qu'à ce jour il n'y a pas de nouvelles avancées.

ABRI BUS

Mme DEZAVELLE Sonia demande à Monsieur MAYET des précisions concernant sa proposition de créer un abri-bus. Ce dernier lui répond qu'il a acheté les planches et que le coût s'élève à 133 euros. Il dit bientôt s'occuper de la construction.

DEPOT DECHETS VERTS

Monsieur MAYET propose de prêter un morceau de parcelle qui lui appartient pour déposer les déchets verts que les agents communaux récupèrent afin d'éviter des aller-retour en déchetterie.

COLIS

Mme POIRIER Catherine dit avoir reçu des remerciements de M. PRUDHOMME et de Mme GAGET suite à la distribution des colis de fin d'année et que ces derniers ont été beaucoup appréciés.

HALTE FLUVESTRE

Suite à une demande de Monsieur MAYET, le Maire donne des précisions sur les travaux de la halte fluvestre de Luthenay. Les travaux ont repris et la fin est prévue pour juin 2023.

La séance est levée à 20h28.

| OBSERVATIONS | SIGNATURES | |
|--------------|--|---|
| | Secrétaire de séance, Jean-Charles PARISOT | Le Maire, Daniel MORIN |
| |  |  |

- Approuvé en séance du 31/03/2023
- Mis en ligne sur le site de la commune le 31/04/2023

DELIBERATION 03-03/01 – COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE

DELIBERATION 03-03/02 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE

DELIBERATION 03-03/03 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

DELIBERATION 03-03/04 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION CCNB